

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > TOUNDRA

TOUNDRA



TOUNDRA

Dernière mise à jour :

10.06.2019

Herbicides

Protection des cultures

N° AMM :

2100140



Composition:

25 g/l

clodinafop-propargyl

6.25 g/l

cloquintocet-mexyl

25 g/l

pinoxaden

Famille chimique:

Quinoléines

Phénylpyrazolines

Formulation:

EC Concentré émulsionnable

Mode d'action:

Systémique

Foliaire

Anti-graminées foliaire de sortie d'hiver pour les blés, seigle et triticales, TOUNDRA est le partenaire idéal des sulfos pour un désherbage efficace sur vulpin.

Très souple d'emploi et sélectif, TOUNDRA présente une excellente efficacité sur folle-avoine.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d` utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

[Autorisations et Recommandations](#)

[TOUNDRA Blé Dur d''Hiver](#)

Unpublished

Blé Dur d'Hiver

Désherbage

Graminées annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai

Efficacité: Très efficace

Stade d'application Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales

préconisée:

Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.29 mo

Graminées vivaces

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales

Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.28 mo

[L'échelle BBCH pour les céréales](#)

TOUNDRA Blé dur de printemps

Unpublished

Blé dur de printemps

Désherbage

Graminées annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai
Efficacité: Très efficace
Stade d'application préconisée: Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales
Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.29 mo

Graminées vivaces

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale
Dose préconisée: 1.2 L/ha
Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai
Efficacité: Très efficace
Stade d'application préconisée: Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales
Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.28 mo

[L'échelle BBCH pour les céréales](#)

TOUNDRA Blé Tendre d''Hiver

Unpublished

Blé Tendre d'Hiver
Désherbage

Graminées annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
----------------	------------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales

Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.29 mo

Graminées vivaces

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales

Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.28 mo

[L'échelle BBCH pour les céréales](#)

[TOUNDRA Blé tendre de printemps](#)

Unpublished

Blé tendre de printemps
Désherbage

Graminées annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales

Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.29 mo

Graminées vivaces

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales

Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.28 mo

[L'échelle BBCH pour les céréales](#)

TOUNDRA Epeautre

Unpublished

Epeautre

Désherbage

Graminées annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale. Usage recommandé uniquement sur grand épeautre.

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales

Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.29 mo

Graminées vivaces

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale. Usage recommandé uniquement sur grand épeautre.

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai

Efficacité: Très efficace

Stade d'application Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales

préconisée:

Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.28 mo

TOUNDRA Seigle d''Hiver

Unpublished

Seigle d'Hiver

Désherbage

Graminées annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales

Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.29 mo

Graminées vivaces

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation De sortie d'hiver à Mai

préconisée:

Efficacité: Très efficace

Stade d'application Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales

préconisée:

Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.28 mo

TOUNDRA Triticale

Unpublished

Triticale

Désherbage

Graminées annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi réglementaire: stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage de la céréale

Dose préconisée: 1.2 L/ha

Période d'utilisation préconisée: De sortie d'hiver à Mai

préconisée:

Efficacité: Très efficace

Stade d'application Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales

préconisée:

Spectre d'efficacité: [Download](#) 1.29 mo

Graminées vivaces

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)
1.2 L/ha	fractionnement autorisé pour lutter contre l'avoine à chapelets ou la folle avoine	1/an	Min:21	60 Jours.	5	5

Condition d'emploi stade d'application : 1 application en sortie d'hiver, à partir du stade

règlementaire:	début tallage de la céréale
Dose préconisée:	1.2 L/ha
Période d'utilisation préconisée:	De sortie d'hiver à Mai
Efficacité:	Très efficace
Stade d'application préconisée:	Début tallage au stade sortie dernière feuille des céréales
Spectre d'efficacité:	Download 1.28 mo

Classement et sécurité

- Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1^{er} juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1^{er} juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

Classement



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 48 Heures

Mentions de danger

- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Conseils d` utilisation

Préparation de la bouillie

Verser TOUNDRA dans la cuve remplie à 50 %, en premier.

Conditions particulières de mise en oeuvre

Pour optimiser l' efficacité de TOUNDRA, tenir compte des conditions climatiques : privilégier une hygrométrie > 60 -70 % favorisant la pénétration du produit dans la graminée adventice. Préférer une faible rosée qui favorise la pénétration du produit à une rosée plus forte qui se comporte comme une pluie entraînant le lessivage du produit. Être attentif au vent qui crée des risques de dérive accentués lorsque les gouttelettes sont fines et la pression élevée. Préférer des températures supérieures à 8°C qui favorisent l'activité du produit . Entre 2 et 8°C l'activité est bonne mais plus lente. Après une vague de froid, attendre quelques jours une reprise de végétation avant de traiter. Ne pas traiter des plantes asphyxiées (sols battus, gorgés d'eau par des précipitations excessives)

Pulvérisation

Tenir compte des conditions climatiques pour réaliser l'application. Attention à la hauteur de rampe pour avoir une pulvérisation parfaitement homogène et faire le bon choix de buse par rapport au risque de dérive

Volume d'eau

1,7 à 2,5 bars pour les buses à fentes. Se reporter aux indications données par le fabricant pour les buses à limitation de dérive

Délai sans pluie

1 heure

Type de buse

A fente
A limitation de dérive

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

Urgences

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.



En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes



Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

Mentions légales

- TOUNDRA® - AMM N° 2100140 - Composition : 25 g/l clodinafop-propargyl * + 6.25 g/l cloquintocet-mexyl * + 25 g/l pinoxaden ** - Attention - H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques,

respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. ** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta. **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.**
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .

